



Moderna poursuit Pfizer pour violation du brevet du vaccin contre la COVID, mais les brevets « appartiennent au monde », déclare le Dr Robert Malone.

Moderna a déposé aujourd'hui des plaintes pour violation de brevet contre Pfizer et BioNTech, alléguant que les deux sociétés ont copié la technologie ARNm brevetée de Moderna. Cependant, dans une interview accordée à The Defender, le Dr Robert Malone a déclaré que les brevets sont issus de ses propres travaux sur la technologie de l'ARNm et qu'ils sont maintenant expirés.

Par [Children's Health Defense](#)

Mondialisation.ca, 01 septembre 2022

[The Defender](#)

Thème: [Loi et Justice](#), [Science et médecine](#)

Analyses: [COVID-19](#)

Moderna a [intenté](#) aujourd'hui une action en contrefaçon de brevet contre Pfizer et BioNTech, alléguant que les deux sociétés ont copié la technologie ARNm brevetée de Moderna et affirmant qu'aucune des sociétés ne possédait le savoir-faire nécessaire pour produire elle-même le vaccin contre la COVID-19 ARNm de Pfizer-BioNTech.

Dans un [communiqué](#), Moderna a allégué que les deux entreprises ont violé des brevets que Moderna a déposés entre 2010 et 2016.

Moderna, dont le siège est à Cambridge (Massachusetts), a intenté son [procès](#) contre Pfizer devant le tribunal fédéral du district du Massachusetts. Elle a poursuivi la société allemande BioNTech devant le tribunal régional de Düsseldorf, en Allemagne.

Bien que Moderna [n'existe que depuis une dizaine d'années](#), la société est considérée comme « un innovateur dans la technologie des vaccins à ARN messager (ARNm) qui a permis de développer le vaccin contre la COVID-19 à une vitesse sans précédent », [selon Reuters](#).

Cependant, dans une interview avec The Defender, [le Dr. Robert Malone](#) qui a aidé à développer la technologie ARNm utilisée dans [les vaccins contre la COVID-19](#) et qui est devenu un [critique volubile](#) des vaccins et des contre-mesures pandémiques, a suggéré que le procès Moderna pourrait ne représenter que la partie visible de l'iceberg, en ce qui concerne les litiges juridiques sur les brevets.

Moderna : Pfizer et BioNTech ont utilisé sans autorisation une technologie brevetée

Stéphane Bancel, PDG de Moderna, a [déclaré](#) à propos de cette action en justice :

« Nous intentons ces poursuites pour protéger la plateforme technologique innovante

d'ARNm que nous avons développée, pour laquelle nous avons investi des milliards de dollars et que nous avons brevetée au cours de la décennie précédant la pandémie de COVID-19.

« Cette plateforme fondatrice, que nous avons commencé à construire en 2010, ainsi que nos travaux brevetés sur les coronavirus en 2015 et 2016, nous ont permis de produire un vaccin contre la Covid-19 sûr et très efficace en un temps record après le déclenchement de la pandémie. »

Selon le communiqué, « Pfizer et BioNTech ont copié deux caractéristiques clés des technologies brevetées de Moderna qui sont essentielles au succès des vaccins à ARNm. »

[La BBC explique](#) qu'un type d'infraction allégué par Moderna concerne « une structure d'ARNm que Moderna affirme que ses scientifiques ont commencé à développer en 2010 et ont été les premiers à valider dans des essais sur l'homme en 2015 ».

La deuxième infraction revendiquée par Moderna « concerne le codage de la protéine spike à l'extérieur du virus [COVID-19] lui-même », rapporte la BBC.

« Lorsque la COVID-19 est apparu, ni Pfizer ni BioNTech n'avaient le niveau d'expérience de Moderna en matière de développement de vaccins à ARNm pour les maladies infectieuses, et ils ont sciemment suivi l'exemple de Moderna en développant leur propre vaccin », affirme Moderna dans sa déclaration.

Moderna a également affirmé que Pfizer et BioNTech ont testé des candidats vaccins contre la COVID-19 qui n'utilisaient pas la technologie que Moderna prétend violer son droit d'auteur, mais ont finalement choisi de ne pas les développer.

Selon Moderna :

« Tout d'abord, Pfizer et BioNTech ont fait passer quatre candidats vaccins différents en phase de test clinique, ce qui inclut des options qui auraient évité la voie innovante de Moderna.

« Pfizer et BioNTech ont toutefois décidé en fin de compte d'utiliser un vaccin dont la modification chimique de l'ARNm est exactement la même que celle du Spikevax®. »

Pfizer et BioNTech ont ensuite copié la protéine de pointe que Moderna avait initialement développée.

Dit Moderna :

« Deuxièmement, et encore une fois en dépit de nombreuses options différentes, Pfizer et BioNTech ont copié l'approche de Moderna pour coder la protéine spike pleine longueur dans une formulation de nanoparticules lipidiques pour un coronavirus.

« Les scientifiques de Moderna ont développé cette approche lorsqu'ils ont créé un vaccin contre le coronavirus à l'origine du syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS), des années avant l'apparition de la COVID-19. »

« Bien que le vaccin contre le MERS n'ait jamais été commercialisé, son développement a aidé Moderna à lancer rapidement son vaccin contre la COVID-19 », [selon Reuters](#).

Moderna a déclaré qu'aucun des droits de brevet qu'elle cherche à faire valoir n'est lié à la propriété intellectuelle qu'elle a développée à la suite de sa collaboration avec les National Institutes of Health (NIH) pour le développement des traitements COVID-19.

Moderna a reçu 2,5 milliards de dollars de fonds publics pour soutenir le développement de son vaccin contre la COVID-19, [selon le New York Times](#).

Moderna, en octobre 2020, « s'est engagé à [ne pas faire valoir](#) ses brevets [sic] liés à COVID-19 tant que la pandémie se poursuivrait », selon la déclaration de la société.

Cependant, la société a déclaré avoir « mis à jour » sa promesse le 7 mars 2022, « lorsque la lutte collective contre la COVID-19 est entrée dans une nouvelle phase et que l'approvisionnement en vaccins n'était plus un obstacle à l'accès dans de nombreuses régions du monde ».

Dans le cadre de cet engagement « mis à jour », Moderna « a clairement indiqué que, bien qu'elle s'engage à [ne jamais faire valoir ses brevets](#) pour tout vaccin contre la COVID-19 utilisé dans les 92 pays à revenu faible ou intermédiaire de [GAVI COVAX Advance Market Commitment \(AMC92\)](#) », la société « s'attendait à ce que des sociétés telles que Pfizer et BioNTech respectent ses droits de propriété intellectuelle ».

Moderna a déclaré qu'elle « envisagerait une licence commercialement raisonnable » si d'autres sociétés en faisaient la demande, mais a ajouté que « Pfizer et BioNTech ne l'ont pas fait ».

Shannon Thyme Klinger, directrice juridique de Moderna, a déclaré que « Pfizer et BioNTech ont copié illégalement l'invention de Moderna, et qu'ils ont continué à les utiliser sans autorisation ».

Basé sur la date à laquelle la société a mis à jour son engagement - 7 mars - Moderna [a déclaré qu'](#) elle « ne cherche pas à obtenir des dommages et intérêts pour des activités survenues avant le 8 mars 2022 », ajoutant qu'elle « ne cherche pas à supprimer [Comirnaty®](#) du marché ... ne demande pas d'injonction pour empêcher sa vente future [and] ne cherche pas à obtenir des dommages et intérêts liés aux ventes de Pfizer dans les pays de l'AMC92 ».

Vendredi matin, Pfizer n'avait pas répondu à ces allégations. Une porte-parole de la société, Jerica Pitts, a [déclaré que](#) la société n'avait pas reçu de plainte et qu'elle n'était « pas en mesure de faire des commentaires pour le moment ».

Malone : « L'escarmouche » entre Moderna et Pfizer « s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large visant à affirmer la primauté dans le domaine des vaccins à ARNm par diverses sociétés ».

Dans une interview accordée à [The Defender](#), M. Malone a déclaré que l'action en justice de Moderna s'inscrivait « dans le cadre d'un différend plus vaste concernant les origines et la couverture des brevets relatifs à la technologie des vaccins à ARNm », tout en accusant Moderna et d'autres de ne pas avoir cité d'autres brevets antérieurs, dont le sien.

Selon M. Malone, l'un des [brevets](#) contestés dans le cadre de l'action en justice de Moderna [concerne](#) « la délivrance et la formulation d'acides nucléiques modifiés ».

Les autres brevets au cœur du litige entre Moderna et Pfizer-BioNTech, selon M. Malone, « impliquent des revendications larges concernant les droits d'exprimer une protéine de pointe complète à partir de n'importe quel coronavirus en utilisant une approche ARNm modifiée ».

M. Malone a déclaré que ces brevets « risquent également d'être réexaminés parce qu'ils sont trop larges ».

Il a décrit l'« escarmouche » entre Moderna et Pfizer-BioNTech comme faisant « partie d'un effort plus large pour affirmer la primauté dans le domaine des vaccins à ARNm par une variété de sociétés ».

À la base, le litige est « en réalité une extension de l'effort concerté précédemment déployé par BioNTech et UPenn [the University of Pennsylvania] pour revendiquer [Katalin Karikó et Drew Weissman](#) comme les inventeurs originaux de la technologie [mRNA] », à sa place, a déclaré M. Malone.

Il a précisé que cette démarche s'inscrit « dans le cadre d'une campagne de presse préconisant que [Karikó and Weissman] reçoive le prix Nobel pour leur travail ».

Se référant plus largement à l'action en justice de Moderna, M. Malone a déclaré qu'il s'agit « d'une tentative de Moderna de soutirer de l'argent à Pfizer-BioNTech sur des revendications qui impliquent au moins un brevet délivré qui a clairement omis de citer l'art antérieur pertinent, tant dans la littérature publiée que dans les brevets américains délivrés ».

« L'un des résultats de ce procès », a déclaré M. Malone, « pourrait être que le brevet [one] soit invalidé pour défaut de citation, et que les autres brevets cités risquent d'être invalidés parce qu'ils sont trop larges. »

[Selon l'agence Reuters](#), les litiges juridiques concernant les brevets ne sont « pas rares aux premiers stades des nouvelles technologies », ajoutant que toutes les entreprises concernées par le procès sont déjà impliquées dans d'autres poursuites.

Par exemple, Pfizer et BioNTech ont été [poursuivis](#) pour violation de brevet par la société allemande CureVac.

[Selon The Verge](#), Moderna a été [poursuivie](#) par deux sociétés de biotechnologie, Arbutus Biopharma et Genevant Sciences, « au sujet de la méthode d'emballage de l'ARNm et de son acheminement dans le corps ».

Arbutus a également [obtenu gain de cause](#) dans une précédente action en contrefaçon de brevet contre Moderna, en 2020.

Et les trois sociétés impliquées dans ce dernier procès – Pfizer, BioNTech et Moderna – ont été [poursuivies](#) par une autre société de biotechnologie, Alnylam, pour une technologie similaire.

Moderna est également impliquée dans un [litige](#) distinct avec le NIH concernant les droits sur la technologie ARNm.

M. Bancel, en vantant l'importance de la technologie ARNm pour Moderna, a poursuivi en

[affirmant](#) dans la déclaration de la société que Moderna « continue à utiliser cette technologie pour développer des traitements contre la grippe et le VIH, ainsi que des maladies auto-immunes et cardiovasculaires et des formes rares de cancer ».

Le vaccin contre la COVID-19 de Moderna est le seul produit commercial de la société – un produit qui a généré [10,4 milliards de dollars de revenus](#), contrairement aux presque 22 milliards de dollars de revenus que Pfizer a générés grâce à son vaccin contre la COVID-19.

L'annonce de cette action en justice est intervenue alors qu'un [rapport](#) récent, daté du 24 août, indiquait que la Food and Drug Administration américaine était susceptible d'approuver des versions actualisées des rappels contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech et Moderna.

Les premières réactions des investisseurs à cette action en justice ont été [négatives](#), les actions de Pfizer ayant chuté de 1,4 % et celles de BioNTech d'environ 2 % dans les échanges matinaux avant la cloche d'ouverture de la Bourse de New York.

Bien que les marchés puissent exprimer une certaine nervosité à l'égard de Pfizer à la suite de cette action en justice, pour M. Malone, la principale question qui se pose est celle du développement initial de la technologie de l'ARNm – et de savoir qui en a, peut-être à tort, bénéficié.

Parlant des brevets liés à la technologie ARNm, M. Malone a déclaré au *Defender* :

« Tous ces brevets sont essentiellement des dérivés de la composition de la matière des brevets et publications originaux issus de mes propres travaux au Salk Institute et à Vical entre 1987 et 1990.

« Ces brevets ont expiré, je n'ai reçu aucune compensation significative pour eux, et les idées, les inventions et la portée de ces brevets appartiennent maintenant au monde entier. Ils n'appartiennent pas à Moderna, BioNTech, CureVac ou Pfizer, qui ont tous développé des positions dérivées basées sur cet art antérieur. »

La source originale de cet article est [The Defender](#)
Copyright © [Children's Health Defense](#), [The Defender](#), 2022

Articles Par : [Children's Health Defense](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca